

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 9 novembre 2017
Date d'affichage 9 novembre 2017
Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 22 (+ 7 procurations)
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171120-DEL_17_11_15_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 20/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le QUINZE NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

Excusés : M. Philippe GALLAND (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Hélène DEBLOCK a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VENTES D'HERBE ET LOCATIONS DE PARCELLES POUR L'ANNÉE 2017

Madame Cécile KNITTEL, Maire-Adjoint en charge de l'Environnement et du Cadre de Vie, rappelle au Conseil Municipal que les terrains acquis pour la zone industrielle ou réservés pour des aménagements ou constructions futures font l'objet, chaque année, de ventes d'herbe ou de locations de parcelles.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (29 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),
Valide les tarifs suivants :

Pour les ventes d'herbe 2017

- **Le GAEC Montreteau à La Ferté-Bernard**, qui exploite les parcelles C n° 238 devra verser la somme de **340,69 €** (3ha 87a 68ca x 87,88 €).

- **M. Gilles CORBIN, « L'Argencière » à la Chapelle du Bois**, qui exploite les parcelles ZD n° 77, 323, 218, 317 devra verser la somme de **989,10 €** (11ha 25a 81ca x 87,88 €).

Pour les locations 2017

* **Le GAEC Montreteau à La Ferté-Bernard**, qui exploite les parcelles D n° 864, 866 et 868, devra verser la somme de **631,97 €** (*5ha 61a x 5 quintaux x 22,53 €*).

* **M. Yves FOUASNON « La Grande Pointe » à La Ferté-Bernard**, qui exploite les parcelles ZD n° 71, devra verser la somme de **263,38 €** (*2ha 33a 80ca x 5 quintaux x 22,53 €*).

* **M. Philippe TOURNAT, « La Rivière » à Cherré**, qui exploite les parcelles C n° 22, 23 et 26 (*sur la commune de Cherré*), devra verser la somme de **671,48 €** (*5ha 96a 08ca x 5 quintaux x 22,53 €*).

* **M. Philippe TOURNAT, « La Rivière » à Cherré**, qui exploite les parcelles C n° 126, 127, 133, 135, 136 et D n° 268, 279 et 564 (*sur la commune de Cherré*), devra verser la somme de **1 960,17 €** (*17ha 40a 05ca x 5 quintaux x 22,53 €*).

Pour copie conforme,
Le Maire
Didier REVEAU